



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 28 mai 2021

16 JEUNES, 6 MOIS, 1 MISSION : LE DÉPARTEMENT RECRUTE DES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE

Le Département va lancer un appel à candidature début juin auprès des jeunes entre 18 et 25 ans pour faire partie des 16 volontaires du service civique qui assureront à partir de septembre 2021, une mission de médiation numérique pendant 6 mois, 4 jours par semaine. En échange ? Une indemnisation, des formations, une expérience. Date limite de candidature : 16 juin à minuit.

Aucun niveau d'étude exigé

A partir de septembre 2021, ces jeunes, qui doivent être âgés entre 18 et 25 ans, et jusqu'à 30 ans si la personne est reconnue en situation de handicap, devront faciliter l'utilisation des outils numériques pour les démarches administratives d'accès aux droits (communément appelé « médiation numérique »). Leur contrat sera de 4 jours par semaine (28h) pour une durée de 6 mois (du 1er septembre 2021 au 28 février 2022). Aucun niveau d'étude et de diplôme n'est exigé. Seul critère outre l'âge : être français ou disposer d'un titre de séjour.

Concrètement, que devront-ils faire ?

- Recevoir les usagers ne sachant pas utiliser l'outil numérique (PC, tablettes, smartphones) et les aider dans leurs demandes administratives sur internet et leur découverte : CAF, MSA, CPAM, Finances Publiques, CARSAT, Pôle Emploi... Modalités pratiques : organisation de permanences au sein des Maisons du Département ou autres locaux.
- Réaliser une enquête auprès des partenaires locaux pour contribuer à une meilleure connaissance des ressources de médiation numérique sur le territoire et alimenter la cartographie du Département ;
- Contribuer à l'animation d'ateliers sur l'accès à internet et les services numériques ;
- Améliorer la connaissance de l'offre de service du Département et celle des institutions locales afin d'orienter plus justement le public.

Pour ce faire, ces jeunes recevront une formation pour accompagner les usagers à maîtriser les outils numériques d'accès aux droits sociaux. Ils pourront suivre un programme de formation civique et citoyenne qui abordera de manière participative et ludique des sujets variés comme la lutte contre les discriminations, l'engagement, l'environnement et la santé.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une indemnisation, une expérience

En contrepartie de leur mission, le Département proposera à ces jeunes :

- Une indemnité mensuelle totale nette de 580 € (107,58 € versés par le Département et 472,97 € versés par l'Etat) ;
- Un accompagnement à la valorisation de leur expérience et à l'élaboration de leur projet d'avenir afin que le Service Civique soit un véritable tremplin pour la suite de leur parcours.
- Une formation aux premiers secours, auprès d'un organisme agréé ;
- Une aide au financement du permis de conduire (forfait de 500 €).

Pour accéder aux fiches mission des 13 territoires isérois et postuler, cliquez sur <https://www.isere.fr/services-civiques>

« La « médiation numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire de développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique ». Une fois donnée cette définition, il est évident que tous les regards se tournent vers les jeunes, pour qui internet est une évidence. Grâce au service civique, ils peuvent aider une grande partie de la population, qui connaît de réelles difficultés avec les outils numériques, à accéder à leurs droits en quelques clics et à passer cet obstacle qui leur paraît parfois insurmontable. Une belle expérience personnelle et professionnelle qui permet aussi de réduire la fracture numérique en Isère », souligne Jean-Pierre Barbier, le Président du Département.

Pour en savoir plus sur le service civique, cliquez sur le site du Gouvernement : <https://www.service-civique.gouv.fr/faq-volontaire>